



*Mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du
Canada*

Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

Dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788

Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Ottawa, 15 février 2012

SOMMAIRE

1. La FCFA demande à comparaître lors des audiences publiques du 16 avril 2012.
2. La FCFA recommande au CRTC le maintien du FAPL, du niveau de contribution actuel des EDR et des critères d'admissibilité tels qu'ils sont actuellement définis.
3. **Objectifs du FAPL :** la FCFA recommande l'ajout d'un objectif relatif aux CLOSM, soit *s'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire continuent à recevoir une programmation régionale pertinente dans leur langue.*
4. **Évaluation de l'atteinte des objectifs du FAPL :** à la suite d'une consultation auprès de ses organismes membres, la FCFA est en mesure de dire que les communautés qu'elle représente semblent, de façon générale, satisfaites des améliorations apportées par les stations régionales de Radio-Canada à la programmation offerte aux francophones vivant en milieu minoritaire, particulièrement en ce qui a trait au nombre d'émissions locales et de reportages locaux originaux. Toutefois, on perçoit toujours un défi au niveau du nombre de nouvelles locales diffusées à l'échelle nationale.
5. **Pertinence des indicateurs de succès du FAPL :** La FCFA estime que les indicateurs de succès sont pertinents, mais recommande :
 - que le CRTC élabore des indicateurs supplémentaires spécifiques à la réalité des communautés francophones en situation minoritaire;
 - facilite l'accès des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux données détaillées sur les résultats du Fonds par station bénéficiaire.
6. **Obligation de faire des dépenses supplémentaires en programmation régionale :** La FCFA ne recommande pas la remise en vigueur de cette obligation, mais recommande que le CRTC veille à ce que Radio-Canada maintienne tout de même des investissements de base substantiels au niveau de la programmation régionale.
7. **Seuil des contributions des EDR au FAPL :** La FCFA recommande le maintien du seuil à 1,5 % des revenus bruts d'activités de radiodiffusion des EDR.
8. La FCFA estime que l'abandon du FAPL provoquerait certainement un recul important au niveau de la programmation régionale offerte aux communautés francophones en situation minoritaire. Ceci irait clairement à l'encontre de l'esprit de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Dans un tel scénario, la FCFA s'attendrait à ce que le CRTC prenne des mesures pour compenser la perte de programmation régionale qui s'ensuivrait pour ces communautés.
9. La FCFA s'oppose catégoriquement à toute modification qui aurait pour résultat de limiter ou d'éliminer l'accès des stations régionales de Radio-Canada au FAPL.

Introduction

10. C'est avec grand plaisir que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada présente ses observations dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788, examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale. **La FCFA recommande au CRTC le maintien du FAPL et demande à comparaître lors des audiences publiques du 16 avril 2012.**
11. Créée en 1975, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada est le porte-parole principal de plus de 2,5 millions de citoyens de langue française vivant dans neuf provinces et trois territoires. Chef de file du réseau de concertation des communautés francophones et acadiennes, elle regroupe 22 organismes membres, soit les 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et 10 organismes nationaux actifs dans divers secteurs de développement. La FCFA coordonne par ailleurs le Forum des leaders, un regroupement de 43 organismes et institutions des communautés dédiés à la mise en œuvre du *Plan stratégique communautaire* et de la vision issue du *Sommet des communautés francophones et acadiennes*.
12. Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale joue un rôle particulièrement important dans l'accès des communautés francophones et acadiennes à des contenus télévisuels locaux dans leur langue. À l'exception de la programmation produite pour le Nouveau-Brunswick par les stations membres de Télé Inter-Rives, la grande majorité de la programmation télévisuelle locale en française que reçoivent les francophones vivant en milieu minoritaire provient des stations régionales de la Société Radio-Canada. L'évaluation que nous faisons du FAPL dans le présent mémoire est donc indissociable d'une évaluation de l'utilisation qu'en fait la SRC.
13. La FCFA est généralement satisfaite des résultats atteints grâce au FAPL, du niveau de contribution actuel des EDR et des critères d'admissibilité tels qu'ils sont actuellement définis. Dans ce mémoire, nous formulons des recommandations afin de bonifier les objectifs ainsi que les indicateurs de succès du Fonds.
14. Afin de fournir au CRTC le meilleur portrait possible de la perception qu'ont les communautés des résultats du FAPL et de son utilisation par Radio-Canada, la FCFA a consulté ses organismes membres, particulièrement les associations porte-parole qui représentent les francophones dans chaque province et chaque territoire, ainsi que la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).
15. Dans le but de simplifier la lecture, le présent mémoire est structuré en fonction de certaines des questions posées par le Conseil dans l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788.

Question 1 : Les objectifs du FAPL sont-ils toujours pertinents?

16. À notre avis, les objectifs du FAPL tels que décrits au paragraphe 5 de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788 demeurent pertinents. Le premier objectif, s'assurer que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent à recevoir une programmation locale diversifiée, interpelle particulièrement les communautés que représente la FCFA. Cet objectif a pris tout son sens lorsque le ralentissement économique de 2008-2009 a aggravé la crise de la télévision généraliste et forcé Radio-Canada à procéder à des compressions pour boucler son budget. Dans ce contexte, il est vraisemblable que sans le FAPL, Radio-Canada, dans plusieurs cas, n'aurait pu maintenir le niveau de programmation locale qui existait en région avant l'arrivée du Fonds.
17. Dans une perspective où les ressources de Radio-Canada pourraient faire l'objet de compressions dans le prochain budget fédéral, nous sommes conscients que le FAPL pourrait constituer un garde-fou contre une trop grande fragilisation des services régionaux de la société d'État. Cependant, nous ne sommes pas à l'aise avec l'idée d'une trop grande dépendance de Radio-Canada sur le FAPL pour financer les services régionaux. Nous y reviendrons plus loin dans ce mémoire.

Question 2 : Devrait-on prendre en considération d'autres objectifs?

18. Le CRTC a intégré dans plusieurs de ses décisions récentes une prise en compte particulière des enjeux de reflet des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Dans le cas du FAPL, cette prise en compte se fait de façon implicite dans les critères d'admissibilité, où l'on indique que pour être admissible à un financement par le Fonds, une station doit « être exploitée à titre de service traditionnel et desservir un marché dont la population ayant une connaissance de la langue de la programmation de la station est inférieure à un million ». Ceci permet d'inclure toutes les stations qui, bien que situées dans des marchés métropolitains, desservent des communautés minoritaires qui n'auraient pas accès autrement à de la programmation locale dans leur langue.
19. Nous sommes d'avis que le CRTC devrait formaliser par un objectif supplémentaire l'importance que représente le FAPL pour les CLOSM. Cet objectif constituerait d'autre part une reconnaissance formelle des réalités spécifiques de ces communautés. **Nous recommandons donc au Conseil d'ajouter l'énoncé suivant aux objectifs du FAPL : s'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire continuent à recevoir une programmation régionale pertinente dans leur langue.**

Question 3 : Compte tenu des indicateurs de succès quantitatifs et qualitatifs, le FAPL a-t-il atteint ses objectifs établis?

20. Pour répondre à ces questions, la FCFA combine les résultats de deux consultations effectuées auprès de ses organismes membres représentant les communautés dans chaque province et chaque territoire. La première consultation a été menée au printemps 2011 en vue du renouvellement de licence de Radio-Canada et visait à connaître la satisfaction des

communautés quant à la programmation des stations régionales de la société d'État. La seconde a été menée à la fin janvier 2012 en vue de la soumission du présent mémoire.

21. **Satisfaction de l'auditoire, augmentation des reportages locaux originaux et augmentation du nombre d'émissions locales :** De façon générale, les communautés semblent satisfaites des initiatives des stations régionales de Radio-Canada en termes de programmation locale au cours des dernières années. Dans certains cas, on rapporte qu'il y a eu renforcement des capacités de la station régionale de Radio-Canada en termes de production d'émissions locales et de couverture d'événements spéciaux. On relève plusieurs bons coups, notamment la production de séries spéciales comme *La caravane Alberta*, la série estivale *Toutes directions* (Manitoba), ainsi que des émissions thématiques sur le 100^e anniversaire du village de Zenon Park (*Silo à souvenirs*, Saskatchewan) et l'école de la résistance de Penetanguishene (*Tout le monde en parlait*, Ontario).
22. D'autre part, plusieurs de nos organismes membres disent être satisfaits de voir que les équipes des stations régionales de Radio-Canada se déplacent davantage pour couvrir des événements hors des grands centres. C'est le cas notamment en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta et en Nouvelle-Écosse.
23. Au niveau des nouvelles locales, nos organismes membres ont définitivement relevé une augmentation du nombre de reportages locaux originaux et, surtout, du nombre de reportages de fond. En Nouvelle-Écosse, on note que des journalistes visitent périodiquement les régions acadiennes de la province pour présenter des athlètes et des événements culturels au *Téléjournal Acadie*, tandis qu'en Saskatchewan, on apprécie le fait qu'avec la création de bulletins de nouvelles la fin de semaine, il y a davantage de journalistes et une plus grande variété dans le type de reportages locaux présentés (culture, météo, sport, activités francophones).
24. Toutefois, la couverture dans les petites régions demeure problématique à certains endroits. En Colombie-Britannique, notamment, on nous indique que si Radio-Canada couvre très bien les événements à Vancouver, on parle encore rarement d'événements d'intérêt pour les francophones dans des endroits comme Victoria ou Prince George.
25. **Nombre de nouvelles locales diffusées à l'échelle nationale :** La prédominance de nouvelles du Québec aux émissions et bulletins de nouvelles réseau de Radio-Canada demeure, de façon générale, un irritant pour les communautés francophones et acadiennes. Si on note quelques améliorations, les mentions qui en sont faites par les organismes membres de la FCFA relèvent encore de l'anecdotique. Quoiqu'il soit très difficile de mesurer l'évolution en termes de reflet de nos communautés aux émissions et bulletins réseau, tant nos consultations auprès de nos organismes membres que des communications que nous recevons fréquemment d'individus dans nos communautés indiquent que Radio-Canada peut et doit faire mieux à cet égard.
26. **Expansion des bureaux de nouvelles :** Dans les provinces de l'Atlantique, il y a définitivement eu expansion avec la création de cinq nouveaux postes, dont des vidéo-journalistes aux sports et aux affaires culturelles, une équipe de deux personnes (journaliste et réalisateur-vidéaste) pour les affaires publiques, ainsi qu'un responsable de l'affectation pour la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. En Saskatchewan, on note également une expansion qui, selon les représentants de la communauté, permet une meilleure couverture du

Nord autant que du Sud de la province. Toutefois, en Colombie-Britannique, on souligne qu'un réaménagement de la salle de nouvelles il y a quelques années a eu pour résultat une diminution du nombre de journalistes, d'animateurs et d'affectateurs.

Question 4 : Les indicateurs de succès permettent-ils au Conseil et au public d'évaluer le rendement du FAPL?

27. La FCFA estime que les indicateurs de succès actuels sont appropriés. Toutefois, comme le souligne la Fédération culturelle canadienne-française dans son mémoire au Conseil dans le cadre de la présente instance, il est difficile de quantifier la croissance de la programmation régionale offerte aux communautés francophones en situation minoritaire. **La FCFA recommande donc l'élaboration d'indicateurs de rendement spécifiques à la réalité de ces communautés.**
28. D'autre part, au cours des dernières années, il a été particulièrement difficile pour les communautés que nous représentons d'avoir accès à des données détaillées sur les résultats du FAPL, par exemple, au niveau des investissements en production indépendante. **Nous recommandons donc au CRTC de faciliter l'accès des communautés de langue officielle en situation minoritaire à des données plus détaillées sur les résultats du FAPL par station bénéficiaire.**

Question 5 : Est-il opportun de remettre en vigueur l'obligation de faire des dépenses supplémentaires en programmation locale pour être admissible au financement du FAPL?

29. Dans un scénario idéal, le FAPL ne devrait financer que des dépenses supplémentaires en programmation locale. Cependant, la FCFA **ne recommande pas** la remise en vigueur de cette obligation dans le contexte actuel. Les télévisions généralistes, tant Radio-Canada que les chaînes privées, se remettent toujours de la crise qu'elles ont traversé en 2008-2009 et qui a fragilisé leur capacité de production de programmation locale. De plus, la perspective de coupures aux fonds de Radio-Canada dans le prochain budget fédéral rend nécessaire le maintien d'un appui substantiel à la capacité du diffuseur public de produire de la programmation régionale.
30. Ceci étant dit, comme nous l'avons indiqué plus haut, la FCFA trouverait préoccupant que dans un contexte d'austérité financière, Radio-Canada perçoive le FAPL comme sa principale source de financement de programmation régionale. Quoique nous appuyions l'accès des stations régionales de Radio-Canada au financement du FAPL, il ne faudrait pas que ce financement justifie la réaffectation par la société d'État, dans une perspective de rationalisation, d'une partie des budgets normalement alloués aux régions vers d'autres types de dépenses. C'est pourquoi la Fédération **recommande au CRTC de veiller à ce que la SRC maintienne des investissements de base substantiels en programmation régionale.**

Question 6 : Les présents critères d'admissibilité au FAPL sont-ils appropriés? À défaut, devrait-on plutôt envisager de les modifier?

31. La FCFA estime que les critères d'admissibilité au FAPL sont appropriés. Nous accordons une importance particulière aux dispositions qui assurent que les stations de langue française situées dans des marchés urbains comme Toronto ou Vancouver aient accès à du financement du FAPL (« desservir un marché dont la population ayant une connaissance de la langue de la programmation de la station est inférieure à un million »).

Question 7 : Le présent seuil des contributions des EDR au FAPL est-il approprié?

32. Lorsque le Conseil a augmenté le seuil des contributions des EDR au FAPL à 1,5 % de leurs revenus bruts d'activités de radiodiffusion, il l'a fait pour consolider des programmations régionales fragilisées par un contexte économique particulièrement défavorable. Il ne fait nul doute que ce seuil de contribution plus élevé a fait une différence dans la quantité et la qualité de la programmation régionale offerte aux communautés francophones et acadiennes. Pour cette raison, **nous recommandons le maintien à 1,5 % du seuil des contributions des EDR au FAPL.**

Question 8 : Dans l'éventualité où le FAPL serait abandonné, la contribution de 1,5 % des EDR devrait-elle être réallouée? Dans l'affirmative, comment devrait-elle l'être?

33. L'abandon du FAPL provoquerait certainement un recul important au niveau de la programmation régionale offerte aux communautés francophones en situation minoritaire. Ceci irait clairement à l'encontre de l'esprit de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, qui engage les institutions fédérales à adopter des mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et favoriser leur épanouissement.
34. Considérant ce qui précède, dans l'éventualité où le FAPL serait abandonné, la FCFA s'attendrait à ce que le CRTC prenne des mesures pour compenser la perte de programmation régionale qui s'ensuivrait pour les communautés francophones et acadiennes, et de telles mesures devraient certainement inclure la réallocation de la contribution de 1,5 % des EDR dans une initiative qui viserait, directement ou indirectement, à appuyer l'accès des communautés de langue officielle en situation minoritaire à de la programmation régionale dans leur langue.

Conclusion : le FAPL est-il toujours pertinent?

35. Tel qu'indiqué plus haut, la création du FAPL a permis un accroissement, tant en quantité qu'en qualité, de la programmation locale produite et diffusée par les stations provinciales de Radio-Canada qui desservent les communautés francophones et acadiennes. Dans un contexte où les ressources de la société d'État demeurent limitées et risquent même de diminuer davantage, le FAPL est plus pertinent que jamais.

36. La FCFA n'est pas sans ignorer que certains intervenants dans le présent processus pourraient demander au CRTC de limiter l'accès de Radio-Canada au FAPL ou de l'en exclure entièrement. Avec tout le respect que nous devons à ces intervenants, il est fort probable qu'ils auront mis très peu de temps et d'énergie à réfléchir à l'impact que cela aurait sur les 2,5 millions de citoyens et de citoyennes d'expression française vivant ailleurs qu'au Québec.
37. La logique de compétition dans laquelle opèrent les grands joueurs de la radiodiffusion dans les marchés majoritaires comme le Québec ne s'applique pas, ne peut s'appliquer aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans la grande majorité des cas, Radio-Canada est le seul diffuseur à offrir aux communautés francophones et acadiennes une programmation télévisuelle provinciale ou locale dans leur langue. Les stations de télévision régionales de Radio-Canada sont, pour nos communautés, des stations de premier service.
38. Voilà pourquoi nous nous opposons catégoriquement à toute modification qui aurait pour résultat de limiter ou d'éliminer l'accès de Radio-Canada au FAPL.
39. Encore une fois, nous remercions le CRTC d'avoir donné cette occasion au public de participer à l'évaluation du Fonds d'amélioration de la programmation locale.

****FIN DU DOCUMENT****